

Le mercredi 23 juillet 2003



Photo Rémi Lemée, La Presse

Des travailleurs de Labatt manifestaient le 18 juin dernier.

## Labatt aurait contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève

Presse Canadienne  
Montréal

Un enquêteur du ministère du Travail a bel et bien constaté que sept personnes avaient contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève, lors d'une visite chez Labatt, frappé par un conflit de travail.

La direction de la Brasserie Labatt réfute toutefois les observations de l'enquêteur du ministère québécois du Travail et a fait savoir qu'elle contesterait formellement la plainte, si le syndicat en déposait officiellement une.

L'enquêteur du ministère du Travail s'est rendu à l'usine et au centre de distribution Montréal-Métro de Labatt, les 3 et 4 juillet, à la suite d'allégations du syndicat des 950 travailleurs de Labatt, en grève.

Il affirme avoir alors constaté que sept personnes contrevenaient aux dispositions anti-briseurs de grève en effectuant des tâches normalement effectuées par des travailleurs en grève, comme la conduite d'un chariot élévateur.

Le vice-président aux affaires publiques chez Labatt, Paul Wilson, proteste, affirmant que de ces sept personnes, six sont considérées comme cadres et que cela ne peut donc poser problème.